COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE

CAHIER DES CHARGES 2027

ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

ARTICLE 1 : But Qualifier les équipes qui participeront aux Championnats Régionaux et aux Championnats de France.

- **Les Championnats concernés**
 - Tête à Tête Masculin & Tête à Tête Féminin,
 - Doublette Masculin & Doublette Féminin,
 - Triplette Masculin & Triplette Féminin,
 - Doublette Mixte & Triplette Mixte,
 - Triplette Vétéran,
 - Triplette Promotion,
 - Doublette Provençal, Triplette Provençal & Triplette Mixte Jeu Provençal,
 - Tête à Tête Jeunes : Benjamin, Minime, Cadet et Junior,
 - Doublette Jeunes : Minimes, Cadets et Juniors,
 - Triplette Jeunes : Minimes, Cadets et Juniors,
 - Tir de précision,
 - Mini Bol d'Or Féminin.

- **Les Championnats avec éliminatoires de Secteur.**
 - Tête à Tête Masculin
 - Doublette Masculin,
 - Triplette Masculin,
 - Doublette Mixte,
 - Triplette Promotion,
 - Tir de précision.

ARTICLE 2 : Organisation

- C'est le Comité Départemental qui a la responsabilité de ces Championnats. Un délégué est désigné par le Comité Directeur.
- Les équipes devront être obligatoirement homogènes clubs.
- Pour les Jeunes, les équipes sont homogènes au Département.
- Nombre d'équipes qualifiées : c'est le Comité Régional ou la Fédération qui allouent le nombre d'équipes à qualifier.
- **Les joueurs/es qui se qualifient pour un championnat Régional ou un championnat de France, ont obligation d'y participer, sinon ils s'exposent à sanction (Interdiction de participer à ce même championnat l'année suivante).**
- Dans la mesure du possible, les dates et les horaires sont communiqués lors de la 1ère réunion plénière de l'année, pour les championnats de l'année suivante.
- Choix des Secteurs organisateurs : C'est lors de cette 1ère réunion plénière que le choix des Secteurs organisateurs est décidé suite à un appel à candidature. Il y a obligation que chaque secteur organise au moins un championnat en cas de refus ou de défection après attribution, le secteur devra s'acquitter d'une amende de 100€ auprès du comité. Le secteur retenu pour l'organisation du fédéral, communique au comité le club chargé de l'organisation lors de la 2ème réunion plénière.

ARTICLE 3 : Déroulement d'un Championnat

a) Championnats en 1 jour

- Tête à Tête Jeunes : Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors.
- Doublette Jeunes : Minimes, Cadets et Juniors.
- Triplette Jeunes : Minimes, Cadets et Juniors.
- Tir de précision.

b) Championnats en 2 jours

- Tête à Tête Masculin & Doublette Féminin,
- Doublette Masculin & Tête à Tête Féminin,
- Triplette Masculin & Triplette Féminin,
- Triplette Vétéran,
- Doublette Mixte,
- Triplette Mixte,
- Doublette Provençal,
- Triplette Mixte Jeu Provençal,
- Triplette Promotion,
- Mini Bol d'Or Féminin.
- Triplette Jeu Provençal,

d) Hormis le Mini Bol d'Or Féminin et les fédéraux jeunes, les Championnats se déroulent en poules.

e) Horaire

- Tête à Tête Jeunes, le dimanche à 9h00.
- Doublette Jeunes, le dimanche à 9h00.
- Triplette Jeunes, le dimanche à 8h30.
- Tête à tête masculin, le samedi à 9h00, pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Tête à tête féminin, le samedi à 9h00, pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Doublette Masculin, le samedi à 8h00, pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Doublette Féminin, le samedi à 8h00, pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Triplette Masculin, le samedi à 8h00, pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Triplette Féminin, le samedi à 8h00, pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Triplette Vétéran, le mercredi à 8h00, pour le jeudi c'est le jury qui décide.
- Triplette Promotion, le samedi à 8h00, pour le dimanche c'est le jury qui décide.
- Doublette Mixte, le samedi à 8h00, pour le dimanche c'est le jury qui décide.
- Triplette Mixte, le samedi à 8h00, pour le dimanche c'est le Jury qui décide
- Doublette Jeu Provençal, le samedi matin à 8h00, pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Triplette Jeu Provençal, le samedi matin à 8h00, pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Triplette Mixte Jeu Provençal, le samedi matin à 8h00, pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Tir de Précision (Féminin & Masculin) 8h30.
- Tir de Précision Junior 9h00.
- Mini Bol d'Or Féminin à 8h00.

- Il est obligatoire de terminer les poules avant la pause de midi, sauf en cas d'intempéries.

- Reprise à 14h30 jusqu'aux 8èmes jouées, sauf décision contraire du jury.

- Pour les championnats Jeu Provençal, toutes les parties du 1er jour se dérouleront en 11 points.

- Autant que possible, les finales devront se dérouler simultanément.

- Dans le cas où des championnats se dérouleraient sur 2 sites différents sur le même secteur, obligation de regrouper ces 2 championnats sur 1 site unique le 2ème jour.

ARTICLE 4 : Inscriptions

- S'il y a des éliminatoires de Secteur :
 - Les secteurs devront obligatoirement envoyer par mail au CD07, avant la date limite :
 - La liste complète des engagés,
 - La liste spéciale des qualifiés via GESTION CONCOURS et le GCZ.
 (Aucun document PDF ou autre ne sera accepté).

 A la fin de tous les championnats, une facture globale sera adressée aux secteurs, regroupant toutes les inscriptions aux divers éliminatoires et aux tarifs indiqués ci-dessous :
 - 4€ par joueur pour le Tête à Tête.
 - 9€ par équipe pour le Doublette.
 - 14€ par équipe pour le Triplette.

- S'il n'y a pas d'éliminatoire de Secteurs,
 - Les clubs devront obligatoirement envoyer par mail au CD07, avant la date limite :
 - La liste spécifique de leurs inscriptions via GESTION CONCOURS.
 (Aucun document PDF ou autre ne sera accepté).

 A la fin de tous les championnats, une facture globale sera adressée aux clubs, regroupant toutes les inscriptions aux divers championnats et aux tarifs indiqués ci-dessous :
 - 6€ par joueur pour le Tête à Tête.
 - 12€ par équipe pour le Doublette.
 - 18€ par équipe pour le Triplette.

Toutes les inscriptions seront payables à réception de facture. (Une majoration de 10% sera appliquée par semaine de retard).

ARTICLE 5 : Désignation des Délégués

- C'est le Comité Directeur, en fin d'année précédente, qui désigne les délégués.
- **Le délégué est le responsable du Championnat du début à la fin.**

ARTICLE 6 : Rôle et Charges du Secteur ou du Club Organisateur

- Les Secteurs ou les clubs, qui organisent un Championnat Départemental doivent assurer et respecter les dispositions décrites ci-après.
- Ils doivent assurer la sécurité de l'ensemble des installations, prévoir le passage des véhicules de secours et prévoir une zone de parking.
- Prévoir une salle pour le contrôle alcoolémie, laquelle pourra être utilisée pour les essais habillement.

a) Terrains de Jeux

- Les jeux devant être obligatoirement tracés à la ficelle ; Il conviendra donc de s'assurer que la superficie totale soit suffisante.
- Le nombre de jeux est variable suivant les Championnats.
- Dimensions des aires de jeux : réglementaires 4 m x 15 m, impératif pour le carré d'honneur, avec dérogation possible pour le reste des jeux de 3 m x 12 m (si place insuffisante), mais fortement conseillé de faire les jeux extrêmes de 4 mètres de large.
- Jeu provençal : 4 m. x 24 m, impératif pour le Carré d'honneur, avec dérogation 3,5 x 24 m (si place insuffisante).

- Doublette Mixte : prévoir 64 jeux + carré d'honneur 8 jeux,
- Tête à tête jeunes : prévoir environ 80 jeux + carré d'honneur 8 jeux,
- Triplette Masculin & Féminin : 120 jeux + carré d'honneur 8 jeux, ou 2 sites sur même secteur,
- Triplette Vétéran : environ 90 jeux + carré d'honneur 8 jeux,
- Doublette Masculin & Tête à Tête Féminin : environ 120 jeux + carré d'honneur 8 jeux, ou 2 sites sur même secteur,

- Tête à Tête Masculin & Doublette Féminin : environ 150 jeux + carré d'honneur 8 jeux, ou 2 sites sur même secteur,
- Triplette Promotion : 64 jeux + carré d'honneur 8 jeux,
- Triplette Jeunes : environ 35 jeux + carré d'honneur 8 jeux,
- Triplette Mixte : environ 150 jeux + carré d'honneur 8 jeux, ou 2 sites sur même secteur,
- Triplette Provençal : environ 35 jeux + carré d'honneur 4 jeux,
- Doublette Provençal : environ 55 jeux + carré d'honneur 4 jeux,
- Triplette Mixte Jeu Provençal : non déterminé car 1ère année !
- Mini Bol d'Or : 1 Site, environ 30 jeux.

- Pour les fédéraux Masculins couplés avec un fédéral Féminin, les jeux devront être numérotés de 1 à 64 pour les masculins et à partir de 65 pour les féminines.
- Des barrières clôtureront le carré d'honneur.
- En cas de manque de place, les jeux du carré d'honneur pourront être utilisés pour les parties de poules.
- Un fléchage suffisant sera mis en place pour guider les équipes vers le lieu de la compétition.
- Dans la mesure du possible, prévoir un boulodrome couvert comme solution de repli pour le dimanche en cas d'intempéries.

b) Eclairage

- Le Secteur ou le Club doit prévoir un éclairage suffisant pour assurer le bon déroulement de la manifestation.

c) Sonorisation

- La sonorisation doit couvrir l'ensemble des jeux et impérativement la buvette.

d) Table de marque

Les organisateurs mettront à la disposition du Comité Départemental, au moins 1 heure avant le début du contrôle des licences :

- Un podium couvert, de préférence situé face au carré d'honneur, ainsi qu'une salle indépendante, équipés de tables et de chaises,
- Une arrivée électrique pour assurer le branchement de, au minimum, 3 ordinateurs et 3 imprimantes,
- Un tableau suffisamment grand pour apposer : le tirage des poules et le Jury,
- Une personne du secteur ou du club sera mise à disposition du Comité Départemental à la table de marque, y compris à l'heure du repas pour surveiller le matériel.

 Le suivi de la compétition sera fait par informatique.

e) Restauration

Le Secteur ou le Club organisateur devra fournir une proposition de repas ou une liste de restaurants au CD07, au moins 15 jours avant le championnat, afin d'en informer les clubs. Une restauration rapide en plus est vivement conseillée car les 8èmes risquent d'être jouées tardivement.

Le Secteur ou le Club organisateur doit prévoir les repas de midi et dans certains cas les repas du soir, pour les délégués du Comité ainsi que pour les arbitres. Les repas sont à la charge du club organisateur.

f) Dispositions particulières pour les Championnats Triplettes Jeunes.

- L'organisateur à l'obligation d'assurer la restauration des jeunes (Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors), le prix maximum du repas est de 9€.
- L'organisateur doit prendre toutes les dispositions utiles pour assumer cette obligation (local, table, service etc.).
- Le Comité Départemental prend en charge ces repas et règle directement l'organisateur. Aucun remboursement individuel ne sera fait auprès des participants.
- Le Comité informera l'organisateur sur le nombre de repas dès la fin des inscriptions.

ARTICLE 7 : Tenue homogène pour toutes les compétitions à partir de la 1ère partie, **les joueurs d'une même équipe devront être vêtus d'une tenue sportive club, homogène haut et bas**. Le jean est strictement interdit, les chaussures doivent être fermées.

ARTICLE 8 : Un arbitre, au minimum, pour chaque championnat sera désigné par la Commission des Arbitres.

ARTICLE 9 : Constitution du Jury.

Le Jury sera composé de 3 ou 4 membres, il comprendra prioritairement : le délégué du Comité Départemental, l'arbitre principal, 1 membre du Secteur ou du Club organisateur. La voix du président de Jury est prépondérante.

ARTICLE 10 : Boissons servies à la Buvette

L'organisateur s'engage à respecter scrupuleusement la législation en vigueur concernant l'interdiction de vendre des alcools forts (voir annexe).

Dans le cas contraire, le comité se dégage de toutes responsabilités, en cas de problèmes liés à la vente d'alcool fort.

Pour les championnats Jeunes, une buvette séparée de celle des adultes est fortement conseillée.

ARTICLE 11 : Contrôle d'Alcoolémie.

Le Comité de Pétanque se réserve le droit d'effectuer des contrôles d'alcoolémie lors des deux jours de compétition.

La personne contrôlée ne doit pas atteindre ou dépasser le seuil maximal autorisé de 0.25 mg par litre d'air expiré (équivalent à 0,50 gramme par litre de sang). Si lors d'un contrôle le taux est égal ou supérieur au seuil maximum autorisé après le délai d'attente de 20 minutes, le joueur, la joueuse ou le (la) délégué(e), sera exclu(e).

ARTICLE 12 : Vérification des sites.

Un délégué du comité sera chargé de la vérification du site, pour validation avant le championnat.
Le contrôle se fera sur les points suivants :

Nombre des jeux : Longueur : Largeur :

Traçage à la ficelle obligatoire, respecté :	oui – non
Numérotation conforme (1 à 64 / masculins et à partir de 65 / féminines) :	oui – non
Carre d'honneur (*4x15*) :	oui – non
Utilisation de jeux couverts, boulodrome :	oui – non
Eclairage prévu sur tous les jeux :	oui – non
Eclairage prévu sur combien de jeux et préciser N° des jeux :	
Sonorisation :	oui – non
Podium couvert (pour au minimum 4 à 6 sièges) :	oui – non
Panneau d'affichage	oui – non
Buvette pour les jeunes séparée :	oui – non
Restauration des arbitres et des membres des tables de marque, sur site	oui – non
Sanitaire	oui – non
Local pour contrôle alcoolémie et habillement des joueurs qualifiés :	oui – non